

## Protéger la mer ensemble : comment ça se passe ?

### Outils de gestion et de planification



### 3.6 - Est-ce que ça marche ?

Pour pouvoir renseigner sur l'efficacité et la performance des AMP auprès des décideurs et des acteurs et adopter une gestion en conséquence, le ministère en charge de l'écologie a confié à l'Agence des aires marines protégées la mission de développer et de mettre en oeuvre le système d'évaluation des AMP qui permettra de renseigner l'efficacité individuelle des AMP et plus globalement l'efficacité du réseau français.

La pertinence d'une évaluation à grande échelle (biogéographique sur le territoire national voire au-delà) ne remet pas en cause la pertinence de l'évaluation à l'échelle locale (et inversement), il s'agit néanmoins d'adopter une méthodologie commune.

Dans ce cadre, cette évaluation se traduit opérationnellement par la mise en place, dans chaque AMP, d'un « tableau de bord ». Le tableau de bord est le résultat d'un programme d'évaluation des plans de gestion basé sur le renseignement d'indicateurs relatifs aux finalités et sous-finalités et objectifs de création des AMP, assignées par le cadre réglementaire.

Le tableau de bord des AMP s'articule également avec les démarches plus générales visant à évaluer le milieu marin (DCSMM, Observatoire national de la mer et du littoral, tableau de bord des mers françaises).

Pour développer un catalogue commun d'indicateurs opérationnels et des dispositifs de suivis harmonisés, de nombreux partenariats techniques et scientifiques sont mis en place par l'Agence des aires marines protégées (par exemple, l'Agence apporte son appui aux espaces protégés d'origine terrestre pour « maritimiser » les plans de gestion et les rendre évaluables).

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB